



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/10

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment des questions de personnel

PFA

Date: 16 janvier 2013

Original: anglais

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Amendements au Statut du personnel: Révision des procédures de recrutement et de sélection

Objet du document

Le présent document fait le point de la situation à la suite de l'examen par le Conseil d'administration, en novembre 2012, de l'état d'avancement des négociations avec le Syndicat du personnel concernant la révision de l'Accord collectif de 2000 sur les procédures de recrutement et de gestion des effectifs et des dispositions correspondantes du Statut du personnel, compte tenu des liens étroits qui existent entre les politiques de recrutement et de sélection et d'autres politiques relatives aux ressources humaines qui seront intégrées dans le plan d'action du Directeur général pour la réforme. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de la situation actuelle (voir le projet de décision au paragraphe 7).

Objectif stratégique pertinent: Gouvernance, appui et management.

Incidences sur le plan des politiques: Les grands axes de la révision globale des procédures de recrutement et de sélection font l'objet d'une négociation collective entre le Bureau et le Syndicat du personnel conformément à l'Accord de reconnaissance et de procédure du 27 mars 2000, dont le Conseil d'administration a pris acte à sa 277^e session (mars 2000).

Incidences juridiques: Sous réserve d'une décision du Conseil d'administration.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Soumission au Conseil d'administration, au plus tard à sa 319^e session (octobre 2013), de projets d'amendement au Statut du personnel concernant les procédures de recrutement et de sélection ainsi que d'autres domaines prioritaires relatifs aux ressources humaines figurant dans le plan d'action pour la réforme.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: GB.309/PV, GB.313/PFA/10/1, GB.313/PFA/INF/7, GB.313/PFA/PV, GB.316/PFA/9, GB.316/PFA/PV, GB.317/INS/13.

1. A ses 313^e et 316^e sessions (tenues respectivement en mars et novembre 2012), le Conseil d'administration a examiné une série d'arrangements transitoires relatifs aux procédures de recrutement et de sélection. Ces arrangements comprenaient des ajustements apportés à la composition du centre d'évaluation et des jurys sur lesquels l'administration et le Syndicat du personnel s'étaient mis d'accord dans le cadre du processus de médiation lancé en 2011, accord qui constituait la première étape d'une révision plus globale de l'Accord collectif de 2000 sur les procédures de recrutement et de gestion des effectifs ¹.
2. Le Conseil d'administration a reporté sa décision concernant les arrangements transitoires, mais a pris note du fait que ceux-ci continueraient de s'appliquer, à titre provisoire, jusqu'à ce que des propositions relatives à une révision globale des procédures de recrutement et de sélection lui soient soumises pour approbation en mars 2013, conjointement avec des projets d'amendement au Statut du personnel. Le Conseil d'administration a en outre fourni des orientations sur certains aspects de la révision des politiques et procédures en question, et a prié le Bureau d'en tenir compte dans la version finale de ses propositions. De l'avis de certains membres, la révision des politiques et procédures de recrutement et de sélection devrait s'inscrire dans le contexte de la révision plus complète de la stratégie en matière de ressources humaines envisagée dans le plan d'action du Directeur général pour la réforme qui était également présenté au Conseil d'administration à sa 316^e session.
3. Le Directeur général constate que le recrutement et la sélection ont une incidence notable et directe sur de nombreux autres aspects de la gestion des ressources humaines abordés dans son plan d'action pour la réforme, tels que la planification des effectifs, la politique du BIT relative aux contrats et une approche plus dynamique de la mobilité. Le rapport sur l'état d'avancement de la réforme interne ² donne de plus amples précisions sur les domaines de réforme liés aux ressources humaines et sur les progrès réalisés dans chacun d'entre eux.
4. Par conséquent, le Directeur général entend mener à bonne fin la révision des procédures de recrutement et de sélection dans ce contexte plus large et faire rapport ultérieurement au Conseil d'administration sur un ensemble complet de réformes, en lui soumettant notamment des propositions et des projets d'amendement au Statut du personnel.
5. Ce délai supplémentaire devrait permettre au Bureau d'examiner plus attentivement avec le Syndicat du personnel les préoccupations exprimées et les éclaircissements demandés par le Conseil d'administration sur deux points: les moyens envisageables pour garantir la transparence et l'efficacité des décisions concernant le recrutement et les nominations, et le lien entre les résultats de la négociation collective et la compétence du Conseil d'administration pour ce qui est des politiques en matière de ressources humaines.
6. Dans l'intervalle, au vu des engagements déjà pris et des résultats positifs de l'évaluation du fonctionnement des arrangements transitoires communiqués en novembre ³, le Directeur général prévoit de continuer à appliquer ces arrangements transitoires jusqu'à ce qu'une réforme globale des politiques en matière de ressources humaines, comprenant des propositions sur le recrutement et la sélection ainsi que des projets d'amendement au Statut du personnel, soit soumise au Conseil d'administration pour approbation.

¹ Document GB.309/PV.

² Document GB.317/INS/13.

³ Document GB.316/PFA/9.

Projet de décision

7. Le Conseil d'administration prend note:

- a) *de l'intention du Directeur général de poursuivre la révision des politiques et des procédures de recrutement et de sélection dans le contexte plus vaste de l'examen et de la réforme des ressources humaines qu'il a engagés, et de rendre compte des progrès accomplis, y compris toute proposition à cet égard et tout projet d'amendement au Statut du personnel en vue de leur soumission pour approbation au Conseil d'administration au plus tard à sa 319e session (octobre 2013);*
- b) *des arrangements transitoires pour l'application des ajustements provisoires aux procédures de recrutement et de sélection qui ont été présentés à sa 313e session, jusqu'à ce qu'il procède à la révision globale de la question comme indiqué ci-dessus.*